



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPF



Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 6 décembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cette troisième réunion du CSA de réseau des DDI, est l'occasion de porter à nouveau notre aspiration à un dialogue social serein et de qualité entre les organisations syndicales et le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Au-delà d'améliorations mineures obtenues sous notre impulsion, force est de constater à ce jour - un an après les élections professionnelles – un manque d'information en amont sur la tenue de certaines réunions, des flottements dans l'agenda social, un non-respect des délais dans la transmission des documents, voire leur absence de transmission en amont des réunions. Toutes ces défaillances contribuent inmanquablement à dégrader la qualité d'un dialogue social efficace et pertinent tel qu'attendu et appelé de ses vœux par l'UNSA.

La mise en place du plan d'actions des SGCD décidé au printemps pour une mise en place à l'automne sans consultation du CSAR des DDI en est un parfait exemple.

Une simple présentation en groupe de travail de mesures déjà actées, ne saurait constituer pour nous une consultation en bonne et due forme. Cette situation nous a clairement empêchés de faire le lien avec nos représentants locaux et de conduire un dialogue social de qualité tant au niveau national que local.

Par ailleurs, concernant les éventuels rendez-vous de l'ATE évoqués depuis 1 an, l'UNSA demande un point d'actualité à ce CSAR des DDI.

L'UNSA souhaite également rappeler certaines de ses revendications.

Tout d'abord l'UNSA souhaitait que la révision du guide de l'interdépartementalité en lien avec la DGAFP - précédemment annoncée par M.Jacob et par votre prédécesseur M.Albertini - fasse l'objet d'une consultation préalable des organisations syndicales.
L'UNSA réitère donc cette demande.

Ensuite, il en est de même pour l'instruction sur les référents de proximité annoncée par le plan d'actions en direction des SGCD pour laquelle l'UNSA précisait en groupe de travail qu'elle désirait être consultée pour pouvoir, le cas échéant, porter ses amendements.

À ce sujet, vous affirmiez, au cours du groupe de travail sur la présentation du rapport de la mission inter-inspections de l'IGA que les référents de proximité n'ont été mis en place ni dans un but de service de proximité aux agents des DDI ni en position de porte d'entrée pour ceux-ci vers les SGCD.

Pour autant, la charte des SGCD portée par l'instruction en date du 1^{er} avril 2022, signée par votre prédécesseur, attribue à ces référents, je cite : « **une fonction de contact de proximité pour les agents** ».

Comme l'UNSA l'a rappelé à maintes reprises, ces référents de proximité sont essentiels au fonctionnement des DDI et pour assurer les liens entre leurs agents et les SGCD. Leurs



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



missions ne sauraient se limiter à un rôle d'appui au pilotage des directeurs de DDI, ni jusqu'à présent, ni à l'avenir, sans risquer de surajouter des difficultés à un fonctionnement DDI/SGCD déjà très dégradé.

La généralisation des référents de proximité doit par ailleurs être impérativement poursuivie par vos services dans le cadre de l'accompagnement et du plan d'actions préconisés par la mission inter-inspections sur ce sujet.

Force de proposition, l'UNSA vous suggère aujourd'hui de généraliser des permanences du SGCD au sein des différentes implantations des DDI, en direction des agents, notamment sur les aspects RH. En effet, au moins une expérimentation en cours au sein d'une DDI suite à une proposition de l'UNSA requiert l'assentiment des agents.

En outre, l'UNSA réitère fortement ici son opposition aux opérations de restructuration qui affaiblissent les services de l'État en territoires et aggravent les risques psycho-sociaux. La recrudescence du nombre de suicides et tentatives de suicide, manifestation ultime de la souffrance des agents, traduit l'échec criant du management actuel et passé de nos organisations. Jusqu'où ira l'administration centrale et territoriale dans son aveuglement et son entêtement en matière de politiques publiques désastreuses ? Quand la qualité de vie au travail et la bienveillance constitueront-ils les piliers de nos structures ?

En sus, l'UNSA veut savoir si la circulaire du 2 novembre 2020 visant à renforcer la protection des agents publics face aux agressions dont ils sont victimes dans le cadre de leurs fonctions est bien déclinée dans toutes les DDI. L'UNSA souhaite en particulier connaître si l'accompagnement des agents et si la protection fonctionnelle octroyée à ces derniers sont bien appliqués. L'UNSA demande enfin au MIOM de faire appliquer la loi suite aux agressions constatées.

Au-delà de ces problématiques, l'UNSA demeure bien consciente de l'investissement en temps et en énergie que nécessite la conduite d'un dialogue social de qualité inscrit dans la durée, tant pour les organisations syndicales que pour l'administration. La raréfaction des moyens humains milite pour un redoublement de nos efforts respectifs afin de maintenir la qualité de ce dernier.

C'est pourquoi l'UNSA continuera à se mobiliser et à se positionner en actrice proactive pour un dialogue social constructif, efficace et au bénéfice et à l'avantage de l'ensemble des agents des DDI.

L'UNSA vous remercie de votre attention.